



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2017**  
30 janvier-3 février 2017  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016**

**Table des matières**

**Première session ordinaire de 2016  
(25-28 janvier 2016, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2016/1	Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration .....	3
2016/2	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes .....	3
2016/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016 .....	5

**Session annuelle de 2016  
(6-10 juin 2016, New York)**

2016/4	Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administratrice .....	7
2016/5	Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017 .....	9
2016/6	Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD) .....	10
2016/7	Fonds d'équipement des Nations Unies: rapport annuel d'ensemble sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017 .....	11
2016/8	Volontaires des Nations Unies: Rapport de l'Administratrice .....	12
2016/9	Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur exécutif .....	13
2016/10	Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 .....	14
2016/11	Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP .....	16



---

2016/12	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets: rapport annuel du Directeur exécutif . . . . .	17
2016/13	Audit et contrôle internes . . . . .	18
2016/14	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	20
2016/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016. . . . .	21
	<b>Deuxième session ordinaire de 2016 (6-9 septembre 2016, New York)</b>	
2016/16	Questions relatives au financement du PNUD . . . . .	24
2016/17	Politique d'évaluation et rapport du PNUD sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté . . . . .	25
2016/18	Questions relatives au financement du FNUAP . . . . .	27
2016/19	Examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 . . . . .	28
2016/20	Rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015 . . . . .	28
2016/21	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2016. . . . .	29

## 2016/1 Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration

*Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et la réponse de l'administration (DP/2016/5) :*

1. *Prend note* du fait qu'il ressort de l'évaluation que le PNUD s'est révélé un acteur précieux de la lutte antimines au niveau mondial, qui aide les autorités nationales à mettre en place et gérer leurs programmes en la matière;
2. *Prend acte* des conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, ainsi que de la réponse de l'administration.

28 janvier 2016

## 2016/2 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014**

**PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014**

**FNUAP : Rapport sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014 : état de l'application des recommandations**

**UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les trois organismes pour l'année 2014;
2. *Est conscient* des conditions de sécurité très précaires dans lesquelles le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que leurs partenaires d'exécution, mènent leurs activités et leur demande de continuer de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les mécanismes de prévention des fraudes, de contrôle et d'estimation des risques, notamment au moyen d'une application effective des procédures opérationnelles pour la prévention des fraudes;

*En ce qui concerne le PNUD :*

3. *Prend note* du rapport (DP/2016/6) sur les mesures prises par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que des autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;
4. *Constata* les progrès accomplis par le PNUD pour donner effet aux huit principales priorités d'audit fixées pour l'exercice biennal 2014-2015;

5. *Souscrit* aux efforts engagés par le PNUD et le FENU pour donner suite, dans les délais voulus, aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2014;

6. *Encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour renforcer la gestion, le contrôle et la communication des résultats des programmes, notamment en améliorant la qualité de ces derniers, en particulier au niveau national, et à vérifier l'efficacité des mesures prises à cet égard;

7. *Soutient* le PNUD dans les efforts qu'il déploie pour renforcer la surveillance et la gestion des partenaires d'exécution, notamment en s'assurant du respect de ses politiques et procédures ainsi que de ses critères d'assurance qualité, et lui demande instamment de suivre de près la mise en œuvre de la version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, et *souligne* la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte et de garantir que les méthodes de protection soient solides et connues de tous les membres du personnel;

9. *Prend note* de la mise en œuvre d'une restructuration, *demande instamment* au PNUD de prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer un véritable plan de valorisation des avantages, et *souligne l'importance* de répondre aux inquiétudes que pourraient manifester les membres du personnel concernant la restructuration;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

10. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2016/1) sur les mesures prises par le FNUAP, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;

11. *Encourage* le FNUAP à continuer de suivre l'application des nouveaux systèmes électroniques internes de gestion des plans de travail et d'analyse de l'information par tous les services, notamment en vérifiant qu'ils améliorent réellement l'exécution des tâches, la gestion de la performance et l'atténuation des risques;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

12. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2016/1) sur les mesures prises par l'UNOPS, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;

13. *Est conscient* que, dans la mesure où nombre des recommandations exigent une intervention à long terme, l'UNOPS devra poursuivre son action au-delà de 2015 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

28 janvier 2016

## 2016/3 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2016, il a :

### Point 1 Questions d'organisation

Élu pour 2016 le bureau suivant :

Président : M. Zohrab Mnatsakanyan (Arménie)

Vice-président : M<sup>me</sup> Bénédicte Frankinet (Belgique)

Vice-président : M. Mamadi Touré (République de Guinée)

Vice-président : M. Khiane Phansourivong (République démocratique populaire lao)

Vice-président : M. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.1);

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2016/1);

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2016 (DP/2016/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2016;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2016 :

Session annuelle de 2016 : 6-10 juin 2016

Deuxième session annuelle de 2016 : 6-9 et 12 septembre 2016.

### Débat consacré au PNUD

#### Point 2 Programmes de pays et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Afrique* : Éthiopie (DP/DCP/ETH/3), République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/2);

*États arabes* : Iraq (DP/DCP/IRQ/2 et Corr.1), République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/3);

*Europe et Communauté d'États indépendants* : Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/4);

*Amérique latine et Caraïbes* : Argentine (DP/DCP/ARG/3), Uruguay (DP/DCP/URY/3).

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour le Brésil, la République démocratique populaire lao et la Trinité-et-Tobago, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, ainsi que pour le Ghana, la République DP/2016/8 16-01848 5/10 dominicaine et l'Ukraine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, lesquelles ont déjà été approuvées par l'Administratrice (DP/2016/3).

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Philippines du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 (DP/2016/3).

**Point 3**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2016/1 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines (DP/2016/4) et la réponse de l'administration (DP/2016/5).

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 4**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/8); Iraq (DP/FPA/CPD/IRQ/2); République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/8 et Corr.1); République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/8); et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/3);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Algérie et le Yémen, et la prolongation de deux ans pour le programme de pays des Philippines (DP/FPA/2016/2);

Pris note de la première prolongation d'un an, approuvée par le Directeur exécutif, du programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/2016/2).

**Débat consacré à l'UNOPS**

Entendu la déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS.

**Débat consacré aux questions communes**

**Point 6**  
**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2016/2 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants: *PNUD* : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/2016/6); *FNUAP* : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014: état de l'application des recommandations (DP/FPA/2016/1); et *UNOPS* : Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 (DP/OPS/2016/1).

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

## **PNUD, FNUAP et UNOPS**

Réunion d'information commune sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

### **PNUD**

Dialogue informel sur le financement du PNUD (financement des activités de base et guichets de financement thématique)

### **FNUAP**

Manifestation spéciale intitulée : *Des partenariats pour améliorer la santé maternelle et infantile et parvenir au dividende démographique: le rôle moteur des organisations confessionnelles africaines.*

Consultation sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014- 2017.

28 janvier 2016

## **2016/4**

### **Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administratrice**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2013/11 sur l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administratrice consacré au plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012; 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; et 2015/7 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017;

2. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, y compris le rapport annuel de l'Administratrice pour 2015 (DP/2016/9), et de ses annexes;

3. *Se félicite* de l'alignement des activités du PNUD avec le plan stratégique 2014-2017 et des résultats obtenus à mi-parcours;

4. *Se félicite* de la nouvelle analyse du pourcentage de bureaux de pays ayant atteint l'ensemble de leurs objectifs d'étapes et demande à ce qu'un nouveau bilan soit inclus en 2017 dans le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évolution du pourcentage de bureaux de pays ayant atteint ou dépassé l'ensemble de leurs objectifs d'étape; et prie également le PNUD de continuer à améliorer la qualité des données, analyses et évaluations utilisées pour mesurer l'efficacité des bureaux de pays et quantifier les liens entre les résultats au niveau mondial et les résultats au niveau des pays;

5. *Note avec satisfaction* que la plupart des indicateurs de l'égalité des sexes ont dépassé leurs objectifs d'étape, prie instamment le PNUD d'agir et de faire rapport sur l'égalité des sexes lorsque les résultats obtenus en ce domaine restent en deçà des résultats généraux et encourage le PNUD à continuer à soutenir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et la transition vers des interventions plus transformatives;

6. *Convient* que la vision et les résultats attendus du plan stratégique 2014-2017 sont généralement bien alignés sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable;

7. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD de continuer à renforcer sa performance institutionnelle grâce à la mise en œuvre d'un programme de travail substantiel en 2016-2017 tel que décrit au paragraphe 84 du rapport de l'Administratrice sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2016/9);

8. *Décide* que les modifications proposées par le PNUD dans les annexes 7 et 8 du rapport de l'Administratrice sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2016/9) devront faire l'objet de nouvelles consultations avec les États Membres, y compris dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique;

9. *Se déclare préoccupé* par la diminution constante des ressources financières, en particulier des ressources de base, ce qui limite la capacité du PNUD à garantir l'efficacité de l'aide au développement à l'échelle mondiale et à maintenir le financement du budget-programme;

10. *Prie* le PNUD de lui fournir dans son prochain rapport annuel une analyse plus poussée des rapports qui existent entre les ressources financières investies et les résultats obtenus;

11. *Prie* le PNUD de commencer tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en concertation avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies de 2016 et des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, et de présenter la marche à suivre à la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration au titre des consultations prévues dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique;

12. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration qui s'est établie avec les autres fonds et programmes des Nations Unies lors des préparatifs de l'examen à mi-parcours et exhorte le PNUD à poursuivre ce processus de dialogue et d'engagement au cours de l'élaboration du prochain plan stratégique pour la période qui suit à renforcer la complémentarité, la cohérence et l'efficacité venant en appui du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable;

13. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif de la mise en œuvre du plan stratégique, prie l'Administrateur de continuer d'utiliser ce modèle pour le rapport annuel qui sera présenté à la session annuelle de 2017, et prie également l'Administrateur de communiquer le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration.

10 juin 2016

## 2016/5 Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours de la composante institutionnelle du budget intégré du PNUD pour 2014-2017;
2. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consacré à l'examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017;
3. *Souligne* que le budget intégré comprend à la fois une composante institutionnelle et une composante programmatique, et prie le PNUD de veiller à ce que les futurs rapports couvrent ces deux composantes;
4. *Rappelle* la décision 2013/28 du Conseil d'administration, dans laquelle le Conseil a pris note de la nécessité de maintenir des niveaux adéquats de ressources pour le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie, et le Bureau de l'évaluation, et a demandé à que les crédits budgétaires alloués se fondent sur des plans de travail ayant été approuvés par ou ayant été transmis pour information au Conseil d'administration et se présentent sous la forme de rubriques distinctes;
5. *Rappelle* la décision 2015/16 du Conseil d'administration, dans laquelle il est souligné que les ressources générales constituent l'assise financière du PNUD et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses travaux, et, à cet égard, encourage le PNUD à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à mobiliser d'autres ressources pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les pays les plus pauvres et les plus vulnérables;
6. *Considère* que la participation du Gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à la réalisation des programmes de pays et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du Gouvernement aux coûts lors de l'examen des mécanismes destinés à encourager d'autres ressources dont le mode de financement est moins restrictif ou repose sur des fonds non affectés, tout en veillant à l'alignement de ces ressources avec le plan stratégique;
7. *Rappelle* la décision 2013/28 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci a approuvé l'ouverture de crédits au titre des ressources générales pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2014-2017;
8. *Constate* que le PNUD a incorporé la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et prie le PNUD de fournir des informations sur les principaux postes de dépenses au titre des postes et des autres objets de dépense dans les futurs rapports consacrés au budget intégré, et d'améliorer l'analyse de variance entre les dépenses au regard des estimations de la planification;

9. *Se félicite* de la réduction des dépenses de gestion en proportion de la composante institutionnelle du budget intégré et encourage la poursuite de l'action menée pour réaliser des progrès sur les objectifs existants dans ce domaine;

10. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD dans l'alignement des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que le PNUD devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects du principe de recouvrement qui auront été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/9;

11. *Rappelle* sa décision 2013/9 et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante se rapportant à la cohérence et à l'harmonisation de la méthode de calcul de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;

12. *Encourage* le PNUD à collaborer avec d'autres organismes des organismes des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

13. *Prie* le PNUD, en consultation avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), selon que de besoin, d'intégrer les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017, dans l'établissement du budget intégré pour la période 2018-2021.

10 juin 2016

## **2016/6**

### **Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du résumé (DP/2016/13) et du rapport annuel complet;
2. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées;
3. *Attend avec intérêt* de passer en revue la nouvelle politique d'évaluation du PNUD à la prochaine session du Conseil d'administration;
4. *Note avec préoccupation* la diminution du budget du Bureau indépendant d'évaluation et engage l'administration à fournir des ressources suffisantes compatibles avec le niveau fixé par le Conseil d'administration dans le budget pluriannuel, et à mettre ces crédits à la disposition du Bureau indépendant d'évaluation en temps voulu tout en décentralisant les fonctions d'évaluation et en veillant à ce que ses agents puissent s'acquitter de leur travail efficacement;
5. *Prend note* des mesures prises par la direction du PNUD pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation décentralisée et engage la direction du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation à continuer de prendre des mesures pour rehausser la qualité de l'évaluation décentralisée, notamment en renforçant les capacités des centres de services régionaux et les capacités au niveau des pays, ainsi que le processus d'assurance qualité d'un bout à l'autre de l'Organisation;

6. *Prie* le PNUD de veiller à ce que les futurs rapports annuels sur les activités d'évaluation analysent de manière plus précise les résultats obtenus et les activités exécutées en ce qui concerne le plan de travail annuel approuvé par le Bureau indépendant d'évaluation;

7. *Approuve* le programme de travail et le budget pour le Bureau indépendant d'évaluation pour 2016 et 2017 (montant proposé).

10 juin 2016

## 2016/7

### **Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel d'ensemble sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2015 et l'approche positive adoptée par le FENU à l'égard du paysage du financement du développement, qui est en constante mutation;

2. *Note* que l'examen à mi-parcours de son cadre stratégique pour 2014-2017 confirme la robuste performance du FENU par rapport aux objectifs fixés, et, à cet égard, se félicite de la révision de la matrice intégrée de résultats et de ressources;

3. *Reconnaît* le positionnement stratégique du FENU dans l'élaboration de programmes novateurs et de partenariats avec les secteurs public et privé, en particulier ceux qui sont liés à la mobilisation des ressources nationales en faveur des ménages pauvres, des petites entreprises et des régions mal desservies, et prend note de la forte pertinence des innovations et du « dernier tronçon » des modèles financiers du FENU pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Plan d'Action d'Addis-Abeba, du Programme d'Action d'Istanbul et d'autres accords internationaux pertinents;

4. *Reconnaît* les quatre guichets de l'architecture de financement du FENU comme une option attrayante pour les contributions aux ressources autres que les ressources de base, ainsi que le rôle crucial des ressources générales;

5. *Se déclare préoccupé* par le fait que les ressources générales demeurent très en deçà du seuil de 25 millions de dollars approuvés dans le cadre stratégique pour assurer la présence du FENU et de ses modèles de financement novateurs dans au moins 40 des pays les moins avancés et note avec préoccupation que le nombre de PMA bénéficiant du soutien du FENU est passé de 33 en 2013 à 31 en 2015;

6. *S'engage de nouveau* à appuyer les activités du Fonds au cours des deux prochaines années, y compris en encourageant les États Membres à financer intégralement les besoins en ressources générales;

7. *Reconnaît* qu'une base fiable de ressources générales est requise, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies, pour faire en sorte que le FENU soit en mesure de maintenir sa capacité d'innover, de mobiliser des ressources additionnelles et de favoriser des investissements de suivi, notamment par la

mobilisation des ressources nationales pour le développement local, et est conscient de l'importance qu'il y a à garantir sa présence dans 40 PMA, comme il est demandé dans la décision 2014/2;

8. *Encourage* le Fonds à continuer à réfléchir à la manière dont il pourrait mobiliser et avoir recours à des sources innovantes de financement, dans le respect de son mandat qui consiste à renforcer leur impact sur le développement dans les PMA;

9. *Engage* les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources générales du FENU afin de garantir qu'il puisse atteindre l'objectif de 25 millions de dollars par an au titre des ressources générales;

10. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif du cadre stratégique et prie le Fonds de continuer d'utiliser ce modèle à la session annuelle de 2017.

10 juin 2016

## 2016/8

### Volontaires des Nations Unies: Rapport de l'Administratrice

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal axé sur les résultats de l'Administratrice (DP/2016/15);

2. *Exprime sa gratitude* à tous les Volontaires des Nations Unies et les cyber volontaires mobilisés par le programme VNU pour leur contribution remarquable à la paix et au développement à l'échelle mondiale au cours de l'exercice biennal 2014-2015, en particulier les Volontaires des Nations Unies, dont 83 % sont issus du monde du Sud, qui contribuent de manière non négligeable à la coopération Sud-Sud;

3. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour les résultats et les réalisations à mi-parcours du cadre stratégique pour 2014-2017;

4. *Se félicite* de l'appui du programme VNU aux pays de programme et aux organismes des Nations Unies pour leurs efforts en faveur de la paix et du développement par le biais de l'intégration des volontaires et du volontariat;

5. *Demande* que le programme VNU fasse fond sur les progrès accomplis dans la recherche d'approches novatrices axées sur l'avenir et de partenariats ouverts offrant aux volontaires la possibilité de relever les défis du développement durable tels qu'ils sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la collaboration avec des partenaires tels que les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé et d'autres entités;

6. *Félicite* le programme VNU pour sa participation active à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier salue son rôle dans la mise en œuvre du plan d'action visant à intégrer le volontariat aux politiques et programmes axés sur la paix et le développement pour la décennie à venir et au-delà, conformément à la résolution 70/129 de l'Assemblée générale, adoptée le 17 décembre 2015;

7. *Prie* le programme VNU de se concerter régulièrement avec les États Membres et les partenaires concernés, lors des consultations informelles périodiques du Conseil d'administration consacrées au plan d'action en veillant à ce que les efforts des multiples parties prenantes soient utilisés pour que davantage de personnes utilisent le volontariat comme un moyen de s'engager dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

8. *Se félicite* de l'approche adoptée par le programme VNU à mi-parcours, à savoir celle qui consiste à maintenir une approche ambitieuse vis-à-vis des objectifs stratégiques, en notant que, bien que la pleine réalisation de l'ensemble des objectifs visés représente un défi important, ces objectifs élevés continuent d'infléchir le programme VNU et revêtent une importance fondamentale à la fois sur le plan des incidences sur le développement et sur la viabilité financière du programme VNU à long terme;

9. *Prend note* de l'analyse financière et des résultats à mi-parcours du programme VNU pour 2014-2015, en particulier l'importance des ressources générales fournies par les États Membres au programme VNU par l'intermédiaire du PNUD, permettant ainsi à la base opérationnelle du programme de s'acquitter de ses fonctions essentielles;

10. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial en tant que composante indispensable des ressources financières du VNU, qui fournit des fonds d'amorçage pour des projets innovants, et demande à tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds.

10 juin 2016

## 2016/9

### **Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur exécutif**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des trois documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif (DP/FPA/2016/2), y compris les annexes pertinentes disponibles sur le site Web du FNUAP;

2. *Se félicite* des conclusions figurant dans le rapport et dans la version révisée du cadre intégré de résultats (annexe 1 au présent rapport), comme autant d'étapes importantes dans l'harmonisation du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

3. *Se félicite* des progrès accomplis au cours de l'exercice 2014-2015 dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP, tout en reconnaissant les défis que posent la poursuite de son application, et se félicite également de l'engagement pris par la direction pour maintenir le ciblage stratégique de l'organisation;

4. *Approuve* la version révisée du cadre intégré de résultats du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/2, partie I, annexe 1 et les révisions ultérieures des stratégies d'intervention aux niveaux mondial et régional, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser le montant total envisagé

pour les ressources générales et les autres ressources pour la période du plan stratégique restant à courir, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement des rapports sur les résultats et l'analyse des résultats dans le rapport annuel du Directeur exécutif, et prie le FNUAP de fournir un complément d'information sur les enseignements tirés et les mesures prises pour améliorer la programmation;

6. *Souligne* l'importance des ressources générales pour la mise en œuvre effective du plan stratégique, et encourage les pays à accroître leurs contributions aux ressources générales du FNUAP;

7. *Prie* le FNUAP de commencer tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en concertation avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies de 2016 et des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, et de présenter la marche à suivre à la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration au titre des consultations prévues dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique;

8. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration qui s'est établie avec les autres fonds et programmes des Nations Unies lors des préparatifs de l'examen à mi-parcours, et exhorte le FNUAP à poursuivre le processus de dialogue et d'engagement au cours de l'élaboration du prochain Plan stratégique pour la période stinée à renforcer la complémentarité, la cohérence et l'efficacité venant en appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable;

9. *Se félicite* de la présentation du rapport annuel qui allie rapport de situation et examen cumulatif de la mise en œuvre du plan stratégique, et prie le Directeur exécutif de continuer d'utiliser ce modèle pour le rapport annuel qui sera présenté à la session annuelle de 2017, et prie également le Directeur exécutif de communiquer le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration.

10 juin 2016

## 2016/10

### **Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3), présenté en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/2);

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/4);

3. *Reconnaît* le principe de la maîtrise des coûts auquel adhère l'organisation, compte tenu des prévisions de recettes révisées, comme en témoigne

la baisse révisée des crédits demandés pour le budget institutionnel et les interventions aux plans mondial et régional;

4. *Se félicite* des efforts déployés par le FNUAP pour aligner les coûts avec le cadre harmonisé de classification des coûts approuvé par le Conseil d'administration, présentant ainsi un budget qui rend compte de manière plus précise de la nature des activités exercées au sein de l'organisation;

5. *Reconnaît* que le FNUAP a incorporé la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et prie le FNUAP d'améliorer l'analyse de variance entre les dépenses au regard des estimations de la planification;

6. *Prend note* des informations sur le recouvrement des coûts figurant dans le rapport, et demande au FNUAP et à ses contributeurs à adhérer pleinement au principe de recouvrement intégral des coûts approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/9, y compris le recouvrement des coûts indirects et la facturation des coûts directs découlant de la mise en œuvre des projets et programmes financés au moyen d'autres ressources

7. *Rappelle* sa décision 2013/9, et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante se rapportant à la cohérence et à l'harmonisation de la méthode de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;

8. *Prie* le FNUAP, en consultation avec le PNUD, l'UNICEF et ONU Femmes, en tant que de besoin, de prendre en compte les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017, dans l'établissement du budget intégré pour la période 2018-2021;

9. *Prend note* de l'évaluation des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre de l'élaboration du prochain projet de budget intégré pour la période 2018-2021;

10. *Approuve* le montant brut révisé des prévisions pour le budget institutionnel 2014-2017 d'un montant de 609,9 millions de dollars, et note que ces estimations comprennent un montant de 150,4 millions de dollars au titre des coûts recouverts provenant des autres ressources;

11. *Rappelle* sa décision 2015/3 sur l'intensification du financement de l'action humanitaire du FNUAP, souligne l'importance des modalités de financement qui y figurent, et attend avec intérêt le rapport du FNUAP sur le financement de l'action humanitaire à la première session ordinaire de 2017;

12. *Approuve* les prévisions révisées concernant les interventions aux plans mondial et régional pour la période 2014-2017, d'un montant de 231,5 millions de dollars;

13. *Décide* que le crédit ouvert devrait être utilisé pour obtenir les résultats du plan stratégique qui sont liés à ces ressources;

14. *Encourage* le FNUAP à travailler avec les autres organismes des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

10 juin 2016

## 2016/11 Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP

### *Le Conseil d'administration*

#### *Partie A : rapport annuel sur l'évaluation pour 2015*

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation au FNUAP (DP/FPA/2016/5), y compris le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2016 (annexe I), et la réponse de l'administration à cet égard;

2. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP, et la pertinence des principes énoncés dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5) et réaffirme l'importance d'une allocation de ressources adéquates pour l'évaluation, y compris d'autres ressources pour les programmes financés par les ressources autres que les ressources de base;

3. *Accueille* avec satisfaction les améliorations apportées à la qualité des évaluations décentralisées et encourage le FNUAP à continuer à renforcer les capacités et à allouer des ressources suffisantes, en tant que de besoin, pour le suivi et l'évaluation décentralisés;

4. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport de 2015, et encourage le FNUAP à prendre de nouvelles mesures pour assurer leur pleine application;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation, en 2017, de faire rapport sur l'état d'avancement de la fonction d'évaluation au FNUAP.

#### *Partie B: évaluation de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014*

6. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014, et la réponse de l'administration à cet égard;

7. *Accueille avec satisfaction* les constatations et conclusions de l'évaluation, en particulier la reconnaissance du rôle de chef de file joué par le FNUAP dans le soutien des recensements effectués au sein des organismes des Nations Unies et moyennant une coopération avec les bureaux nationaux de statistique, ainsi que la contribution importante qu'apporte le Fonds à la série de recensements de 2010;

8. *Reconnaît* l'importance du travail accompli par le FNUAP pour aider les pays à entreprendre la série de recensements de 2020 et à renforcer leur capacité à produire et utiliser ces données, ainsi que d'assurer l'enregistrement des actes d'état civil et des données essentielles indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, et souligne la nécessité pour les pays et les autres partenaires à accorder l'appui dont a besoin l'organisation pour se positionner dans ce domaine;

9. *Note* qu'un certain nombre de questions stratégiques soulevées dans le rapport exigent une attention constante et un suivi permanent de la part de l'administration, et constate avec satisfaction que la direction du FNUAP a déjà mis en œuvre un certain nombre de recommandations figurant dans le rapport;

10. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte des recommandations de l'évaluation dans sa réponse stratégique et opérationnelle, et d'inclure des informations à jour sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2017.

10 juin 2016

## 2016/12

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport annuel du Directeur exécutif**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel du Directeur exécutif et se félicite de l'intérêt porté par l'UNOPS à ses partenaires, en sa qualité d'organisation innovante, œuvrant en faveur du ratio coût-efficacité et tournée vers l'avenir;

2. *Prend note avec satisfaction* de la mise en œuvre réussie du progiciel de gestion intégré appelé « OneUNOPS » ainsi que de l'intégration connexe de la gestion des avantages et prestations du personnel, des opérations de trésorerie, des investissements liquides et des investissements dans des instruments alternatifs liquides sur la base des recommandations du Comité des placements;

3. *Invite* l'UNOPS à poursuivre ses efforts pour faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines de l'investissement axé sur la durabilité et de l'investissement à impact social, en mettant fortement l'accent sur les domaines d'activité prescrits de l'UNOPS, tels que le développement des infrastructures, les achats et la gestion de projets, et, à ce propos, se félicite de l'intention de l'UNOPS de faire des ajustements structurels institutionnels appropriés en vue d'atténuer les risques pour la réputation et les passifs financiers, et en conformité avec les meilleures pratiques et les normes internationales en matière de gouvernance et de transparence;

4. *Prend note* de la bonne santé financière de l'UNOPS et appuie la création d'un fonds de capitaux de démarrage visant à utiliser une partie de la réserve opérationnelle de l'UNOPS afin de verser des contributions ciblées à des projets d'investissement en phase d'amorçage dans les domaines d'activité prescrits de l'UNOPS, en vue de tirer parti des initiatives de transformation à haut impact dans les pays où les Nations Unies ont une présence sur le terrain, en collaboration avec des donateurs et des investisseurs qui partagent les mêmes points de vues et en pleine conformité avec les priorités stratégiques des gouvernements concernés et les mesures destinées à assurer la cohérence des organismes des Nations Unies.

10 juin 2016

## 2016/13

### Audit et contrôle internes

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour régler les questions de gestion d'audit en 2014;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit;

3. *Se félicite* de l'inclusion, dans les rapports annuels consacrés aux fonctions d'audit interne distinctes, de l'opinion restreinte de l'auditeur sur l'adéquation et l'efficacité des cadres de gouvernance, de gestion des risques et de systèmes de contrôle qui régissent ces organisations;

4. *Prend acte* de l'attribution de la note ou mention « partiellement satisfaisant » pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, prie les auditeurs d'inclure dans les futurs rapports portant sur des fonctions d'audit interne distinctes une justification à l'appui de leur opinion, et prie instamment les responsables de chaque organisme de poursuivre et intensifier les efforts visant à renforcer le fonctionnement des cadres de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle;

5. *Note avec préoccupation* que les audits du PNUD et du FNUAP ont identifié un certain nombre de domaines où se manifestent des faiblesses récurrentes, notamment pour ce qui est de la gestion des programmes, les achats, la gouvernance et la gestion financière, accueille avec satisfaction les informations fournies par les responsables sur les efforts entrepris pour remédier à ces faiblesses, et les invite instamment à poursuivre et intensifier les efforts visant à traiter ces questions et à fournir des renseignements supplémentaires sur l'impact des mesures qu'ils ont prises.

#### *En ce qui concerne le PNUD :*

6. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16), de ses annexes et des dispositions prises par l'administration;

7. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du programme;

8. *Note avec préoccupation* le faible taux de recouvrement des fonds détournés signalé par les investigations, se félicite des efforts visant à identifier les obstacles qui entravent le recouvrement, prie instamment le PNUD de faire tout son possible pour garantir le respect des délais de récupération des fonds escroqués, accueille avec satisfaction les travaux de l'organisation sur les systèmes et processus de lutte contre la fraude, et engage le PNUD à accorder la priorité à ces travaux;

9. *Note avec préoccupation* que les achats continuent à être une question d'audit qui se pose de manière récurrente et qu'elle représente près d'un tiers des plaintes reçues par l'Unité des investigations, et demande instamment au PNUD de remédier à cette situation en lui accordant toute la priorité voulue et d'informer le Conseil de tout progrès réalisé;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit, et la réponse de la direction à cet égard;

11. *Note avec satisfaction* le renforcement de la transparence de l'organisation créé par la divulgation systématique de l'audit interne du PNUD, conformément aux politiques du PNUD concernant la divulgation des rapports d'audit publiés par le Bureau de l'audit et des investigations, en application de la décision 2012/18 du Conseil d'administration;

12. *Prend note* du nombre d'audits internes du PNUD s'étant vu attribuer la note ou mention « insatisfaisant »\*, se félicite des mesures déjà prises par le PNUD, les bureaux de pays intéressés du PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour mettre pleinement en œuvre l'ensemble des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation faisant état de la note ou mention « insuffisant », en tenant compte de la nécessité de préciser les responsabilités et la structure hiérarchique ainsi que les voies et moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience, et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet à la prochaine session annuelle de 2017.

\* *Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, sur le site Web: [audit-publicdisclosure.undp.org](http://audit-publicdisclosure.undp.org).*

*En ce qui concerne le FNUAP :*

13. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit et d'investigation internes en 2015 (DP/FPA/2016/7), y compris ses annexes, du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2016/7/Add.1) et de la réponse de l'administration à ces deux rapports (DP/FPA/2016/CRP.2);

14. *Exprime* son appui continu au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du FNUAP, ainsi qu'à la mise à disposition de ressources suffisantes et appropriées pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat;

15. *Prend note* avec préoccupation des plaintes de détournement de produits pharmaceutiques, et engage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour renforcer la responsabilisation, notamment grâce à la supervision de la gestion des stocks et des partenaires d'exécution, et de lui faire rapport sur ces efforts au cours des sessions futures;

16. *Note* les progrès réalisés pour mettre en place un système de gestion du risque institutionnel, et engage le FNUAP à poursuivre le renforcement des processus de gestion des risques en veillant à ce que les mesures d'atténuation des risques soient précisées et mises en œuvre dans les meilleurs délais;

17. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des Services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes.

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

18. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'Audit interne et des investigations pour 2015 et de la réponse de l'administration à cet égard;

19. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur, y compris celles qui remontent à plus de 18 mois;

20. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2015 (conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration);

21. *Note avec préoccupation* que la gestion de projets et les achats continuent de figurer parmi les domaines d'activité ayant les taux les plus élevés de recommandations émises et prie instamment l'UNOPS de remédier à cette situation, en lui accordant toute la priorité voulue;

22. *Note également avec préoccupation* la persistance avérée d'irrégularités financières, en particulier en ce qui concerne la fraude dans la passation des marchés, et prie l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour décourager, déceler et prévenir la fraude et à redoubler d'efforts pour recouvrer toutes les pertes financières.

10 juin 2016

## **2016/14**

### **Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2016/17, DP/FPA/2016/8 et DP/OPS/2016/4);

2. *Se félicite également* des efforts déployés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS afin de promouvoir une culture du franc-parler;

3. *Note* les progrès accomplis par les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP, et de l'UNOPS et l'importance des recommandations qu'elles adressent à l'administration pour ce qui est du renforcement de la culture de la déontologie, y compris en matière de formation et de méthodes novatrices, afin de susciter une sensibilisation à la déontologie et de renforcer la protection contre d'éventuelles représailles;

4. *Se déclare préoccupé* par les cas de représailles à l'encontre des dénonciateurs d'irrégularités, et note que le PNUD et le FNUAP avaient chacun un cas confirmé de représailles;

5. *Demande* à ce que les rapports annuels pour l'ensemble des bureaux de déontologie incluent, lorsque les allégations de représailles à l'encontre des dénonciateurs d'irrégularités ont été étayées, des informations concernant les mesures prises pour assurer la protection des plaignants d'éventuelles nouvelles représailles pendant l'enquête et les recours offerts aux victimes de représailles confirmées;

6. *Engage* la direction de tenir pour responsables tous ceux qui ont été reconnus coupables d'avoir commis une faute et l'encourage à inclure les données y relatives dans le rapport annuel sur les mesures disciplinaires et/ou administratives prises, y compris pour ceux qui se livrent à des représailles;

7. *Prie instamment* la direction de veiller à ce que tous les cadres actuels et futurs reçoivent une formation aux compétences en matière de règlements des litiges, en vue de promouvoir une culture de déontologie et d'intégrité et soient pourvus des compétences de gestion nécessaires pour régler proactivement les contentieux administratifs;

8. *Reconnaît* qu'une formation et des conseils en face à face sont essentiels pour aider les bureaux à s'acquitter de leurs mandats et à fournir une protection contre d'éventuelles représailles, et accueille avec satisfaction les programmes novateurs entrepris en vue de fournir des services à distance, à un coût réduit;

9. *Est conscient* de la diminution des ressources de base, et invite instamment l'administration à continuer à faire preuve de souplesse dans l'allocation budgétaire des bureaux de la déontologie en veillant à ce qu'ils puissent continuer à assurer la prestation de services en face à face indépendants et efficaces;

10. *Encourage* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à fournir des conseils et des recommandations à la direction; et demande instamment à celle-ci de continuer d'œuvrer de concert avec les bureaux de la déontologie pour mettre en œuvre les recommandations émises et de lui faire rapport sur leur mise en œuvre ainsi que sur les recommandations en suspens des années précédentes.

10 juin 2016

## 2016/15

### **Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2016**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2016, il a :

#### **Point 1**

##### **Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2016 (DP/2016/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/7);

Approuvé le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016.

#### **Débat consacré au PNUD**

#### **Point 2**

##### **Rapport annuel de l'Administratrice**

Adopté la décision 2016/4 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et le rapport annuel de l'Administratrice (DP/2016/9, DP/2016/9/Add.1 et DP/2016/9/Add.2).

#### **Point 3**

##### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2016/5 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2016/10) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**Point 4**  
**L'égalité des sexes au PNUD**

A été saisi du rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

**Point 5**  
**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

**Point 6**  
**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7:

*Afrique* : Maurice (DP/DCP/MUS/4) et Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/2);

Pris note des prolongations des programmes de pays pour le Burundi, Cabo Verde, la République centrafricaine, le Gabon et la Mauritanie, déjà approuvées par l'Administratrice (DP/2016/12);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso et le Yémen et la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Sénégal (DP/2016/12).

**Point 7**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2016/6 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2016/13) et la réponse de l'administration à cet égard.

**Point 8**  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2016/7 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies: rapport annuel intégré sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique pour la période 2014-2017 (DP/2016/14).

**Point 9**  
**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2016/8 sur les Volontaires des Nations Unies: rapport de l'Administratrice ((DP/2016/15).

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 10**  
**Rapport annuel du Directeur exécutif**

Adopté la décision 2016/9 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014 -2017 et le rapport annuel du Directeur exécutif [DP/FPA/2016/2 (Part I)].

Adopté la décision 2016/10 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3).

**Point 11****Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Soudan du Sud* (DP/FPA/CPD/SSD/2).

**Point 12****Évaluation**

Adopté la décision 2016/11 relative au rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2016/5) et l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la production de données issues du recensement général de la population et de l'habitat pour éclairer les processus de décision et l'élaboration de politiques, 2005-2014.

**Débat consacré à l'UNOPS****Point 13****Rapport annuel du Directeur exécutif**

Adopté la décision 2016/12 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets: rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2016/2).

**Débat consacré aux questions communes****Point 14****Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2016/13 sur l'audit et le contrôle internes, qui comprenait le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16), le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et d'investigation internes en 2015 (DP/FPA/2016/7), et le rapport de l'UNOPS sur le Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2015 (DP/OPS/2016/3).

**Point 15****Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2016/14 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2016/17, DP/FPA/2016/8 et DP/OPS/2016/4).

Tenu les manifestations suivantes, réunions d'information et consultations informelles ci-après :

**FNUAP**

Manifestation spéciale: treizième Conférence commémorative Rafael M. Salas, donnée par Son Excellence M. Jakaya Kikwete, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, le 6 juin 2016.

**PNUD, FNUAP et UNOPS**

Réunion d'information du Conseil d'administration sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10 juin 2016

**2016/16****Questions relatives au financement du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents DP/2016/20, DP/2016/20/Add.1 et DP/2016/21;

2. *Relève* l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le socle de l'appui du PNUD aux pays des programmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et qui contribuent à la cohérence et à l'efficacité des organismes des Nations Unies pour le développement;

3. *Constate* avec une grande préoccupation le déclin continu des contributions aux ressources ordinaires, ainsi qu'aux autres ressources, et le déséquilibre croissant entre les deux;

4. *Prend note* des efforts du PNUD de diversifier toujours plus ses donateurs et de mobiliser d'autres types de ressources;

5. *Insiste* sur la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner les activités financées par d'autres ressources, et réaffirme que le principe directeur qui régit le financement de toutes les dépenses non liées aux programmes doit se fonder sur la décision 2013/9 du Conseil d'administration;

6. *Souligne* l'importance de contributions stables et prévisibles aux ressources ordinaires, et note la nécessité d'avoir des contributions aux autres ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 qui soient de meilleure qualité, plus prévisibles et mieux alignées (notamment à travers de nouveaux guichets de financement), car elles sont un complément important aux ressources ordinaires;

7. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles, que les paiements soient effectués en temps opportun et que les engagements pluriannuels de contributions soient respectés afin d'éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires;

8. *Exhorte* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire qui n'ont pas encore versé leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2016 à verser ces contributions le plus tôt possible, et encourage les pays en mesure de le faire à envisager de faire des contributions pluriannuelles pour les années à venir;

9. *Se félicite* de la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement du PNUD, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires ou des ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition

de ressources ordinaires souples, prévisibles, moins strictement affectées et en adéquation avec les résultats du plan stratégique pour la période 2014-2017;

10. *Prie* le PNUD, dans le cadre du débat structuré sur le financement, de continuer d'étudier d'éventuels mesures et dispositifs d'incitation visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser des ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées;

11. *Prie* le PNUD de continuer de renforcer le débat structuré sur le financement avec les États Membres pendant toute l'année, en application de la décision 2015/16;

12. *Souligne* à quel point il est important que le PNUD participe à des mécanismes de financement communs dans le contexte de la mise en œuvre collaborative du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

13. *Prie* le PNUD, en collaboration avec d'autres financements et programmes pertinents, de présenter dans les délais convenus au Conseil d'administration, en application de la décision 2013/9, toutes les informations requises sur le recouvrement des coûts afin qu'elles puissent servir aux consultations sur le plan stratégique et le budget intégré pour la période 2018-2021 à sa session annuelle de 2017;

14. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources du PNUD, et prie celui-ci de continuer de rendre compte auprès du Conseil d'administration de ses travaux visant à remédier aux effets de ces fluctuations et de continuer de suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine pour veiller à ce que sa gestion du risque de change reste optimale;

15. *Considère* que la participation du Gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à la réalisation de leurs programmes et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du Gouvernement aux coûts lors de l'examen des mécanismes destinés à encourager d'autres ressources dont le mode de financement est moins restrictif ou repose sur des fonds non affectés, tout en veillant à l'alignement de ces ressources avec le plan stratégique;

9 septembre 2016

## 2016/17

### **Politique d'évaluation et rapport du PNUD sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté**

*Le Conseil d'administration*

*Concernant la politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2016/23),*

1. *Prend note* des révisions apportées à la politique d'évaluation et reconnaît que cette politique s'appuie sur des normes et des critères conçus par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, prend en compte les recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection et corrige les insuffisances relevées dans l'examen des évaluations de 2014 (décision 2010/16);

2. En sa qualité de gardien de la fonction d'évaluation, adopte la politique d'évaluation révisée, *prie* le PNUD d'allouer en priorité des ressources à la fonction d'évaluation, et notamment d'atteindre les objectifs de financement arrêtés dans la politique DP/2016/23, sous réserve de fonds disponibles, afin de garantir que le système d'évaluation du PNUD est doté d'un financement suffisant;

3. *Prie instamment* le PNUD d'accélérer l'application des nouvelles mesures définies, notamment les actions prévues pour renforcer la qualité et l'utilité d'évaluations décentralisées, et encourage le PNUD à collaborer avec d'autres organismes sur l'assurance qualité de ces évaluations;

4. *Prie* le PNUD, à la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2017, d'organiser une réunion informelle permettant de présenter un rapport d'activité sur les progrès accomplis pour améliorer la qualité et l'utilité d'évaluations décentralisées, notamment un calendrier de mesures;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD, en consultation avec le Bureau indépendant d'évaluation, de faire figurer dans les rapports réguliers qu'il présente au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017, des informations sur les mesures prises pour améliorer les évaluations décentralisées, notamment pour éviter les conflits d'intérêt et garantir l'impartialité des évaluations décentralisées;

6. *Demande* que le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD rende compte une fois par an au Conseil d'administration concernant la réalisation des mesures énoncées dans la politique d'évaluation, et qu'il mène un examen indépendant de cette politique pour qu'elle soit présentée au Conseil d'administration en 2019;

*Concernant le rapport d'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2016/26),*

7. *Accueille avec satisfaction* le rapport (DP/2016/26), en particulier les informations sur la manière dont l'actuel plan stratégique prend en compte les recommandations issues du document DP/2013/3;

8. *Souligne* l'importance d'un suivi concret de la recommandation formulée auprès du PNUD et portant sur l'amélioration des moyens et des mesures incitatives permettant de bénéficier au mieux des enseignements tirés des expériences passées;

9. *S'attend* à ce que l'évaluation du plan stratégique du PNUD ainsi que des programmes régionaux et mondiaux qui sera présentée à la session annuelle de 2017 traduise bien les changements apportés par le PNUD dans ses programmes d'élimination de la pauvreté dans le cadre du plan stratégique actuel pour la période 2014-2017, et prenne en compte les conclusions et recommandations issues de l'évaluation (DP/2013/3).

9 septembre 2016

## 2016/18 Questions relatives au financement du FNUAP

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions faites par les États Membres et autres au FNUAP, ainsi que sur les prévisions de recettes pour 2016 et les années qui suivent (DP/FPA/2016/10);

2. *Insiste* sur le fait que les ressources ordinaires constituent le socle des activités du FNUAP et qu'elles sont essentielles pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le FNUAP à mobiliser davantage de ressources ordinaires tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires pour les fonds et les programmes thématiques;

3. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources du FNUAP et prie celui-ci de continuer de lui rendre compte des travaux qu'il effectue pour pallier les effets desdites fluctuations et de continuer de suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine afin de veiller à ce que sa gestion du risque de change demeure optimale;

4. *Rappelle* la décision 2016/10 sur l'importance d'intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP, et attend avec intérêt le rapport du FNUAP concernant cette question à la première session ordinaire de 2017;

5. *Prie* le FNUAP de renforcer le débat structuré sur le financement, conformément aux décisions 2014/25 et 2015/18 du Conseil d'administration et en application du paragraphe 46 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, et de mener une analyse sur les écarts de financements et sur leurs implications concernant le cadre intégré de résultats;

6. *Encourage* tous les États Membres d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et d'encourager également les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace;

7. *Prie* le FNUAP d'examiner les dispositifs d'incitations et les mécanismes permettant d'encourager les pays donateurs et les États Membres en position de le faire d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et d'y accorder une priorité, de favoriser d'autres ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le plan stratégique, d'élargir la base de donateurs et d'attirer d'autres sources de financement, notamment au moyen de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources et autres formes de soutien émanant de sources diversifiées;

8. *Met l'accent sur le fait* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique important, d'une aide financière croissante et de ressources ordinaires prévisibles, afin d'assister davantage les pays, de tenir pleinement compte du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans ses stratégies et cadres de développement nationaux, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et d'aider les pays à réaliser concrètement le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

9. *Prie* le FNUAP, en collaboration avec d'autres fonds et programmes pertinents, de présenter dans les délais convenus au Conseil d'administration, en

application de la décision 2013/9, toutes les informations requises sur le recouvrement des coûts qui devront être mentionnées dans les consultations sur le plan stratégique le budget intégré pour 2018-2021 et à sa session annuelle de 2017.

9 septembre 2016

## 2016/19

### **Examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des contributions de l'UNOPS aux résultats opérationnels des gouvernements, des Nations Unies et autres partenaires pour l'exercice biennal 2014-2015;
2. *Prend acte* des résultats obtenus en matière de gestion, qui confirment la viabilité de son modèle d'affaires unique axé sur la demande;
3. *Salue* l'intention d'énoncer plus clairement l'objet de l'UNOPS, notamment la redéfinition proposée de sa vision, de sa mission et de ses objectifs en matière de contributions;
4. *Prend acte* de la demande croissante que l'UNOPS contribue à :
  - a) Élargir de manière efficace et concrète les capacités de mise en œuvre en vue du développement durable, même dans les situations les plus volatiles;
  - b) Mobiliser des ressources pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris pour le secteur privé;
5. *Encourage* la volonté de l'UNOPS de mettre à profit l'utilisation de données internes et externes afin de mieux cibler ses programmes et de rendre compte de la mise en œuvre des stratégies.

9 septembre 2016

## 2016/20

### **Rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015 (DP/OPS/2016/6);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et invite tous les organismes des Nations Unies à contribuer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Apprécie* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public en ligne, dans le cadre du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies;

4. *Apprécie* les améliorations successives apportées au rapport chaque année par l'UNOPS, qui lui permettent de demeurer pertinent et actuel, par exemple l'analyse menée cette année sur les pays les moins avancés;

5. *Se félicite du fait* que les pays à économies transitoires, en développement et les moins avancés aient tendance à augmenter leurs volumes d'achat et encourage l'UNOPS ainsi que d'autres organismes des Nations Unies à optimiser davantage leurs ressources et à prendre d'autres mesures pour permettre à ces pays d'augmenter leur activités d'achat;

6. *Encourage* le débat, dans la mesure du possible, sur le fait de rendre compte systématiquement des activités d'achat communes, afin de formaliser la priorité croissante qui leur est accordée, d'augmenter la visibilité des réussites des organismes à cet égard, et de garantir le respect des principes de transparence.

9 septembre 2016

## 2016/21

### Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2016

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa deuxième session ordinaire de 2016, il a :

#### Point 1

##### Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.3);

Adopté le rapport de la session annuelle de 2016 (DP/2016/18);

Convenu du calendrier ci-après des sessions à venir du Conseil d'administration en 2017 :

Première session ordinaire : 30 janvier-3 février 2017

Session annuelle : 30 mai-9 juin 2017

Deuxième session ordinaire : 5-11 septembre 2017

Approuvé le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2017 (DP/2016/CRP.2) et a adopté le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2017;

#### Débat consacré au PNUD

#### Point 2

##### Questions relatives au financement du PNUD

Adopté la décision 2016/16 sur les questions relatives au financement du PNUD;

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Soudan (DP/2016/22);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie, la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Malawi et la troisième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye (DP/2016/22);

Examiné et approuvé, en application de la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programmes de pays pour ci-après :

#### *Afrique*

Côte d'Ivoire (DP/DCP/CIV/2), Érythrée (DP/DCP/CIV/2), Gambie (DP/DCP/GMB/3), Mozambique (DP/DCP/MOZ/3), Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/3) et Seychelles (DP/DCP/SYC/3);

#### *Asie et Pacifique*

Bangladesh (DP/DCP/BGD/3), République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/3), République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/3Rev.1), Mongolie (DP/DCP/MNG/3), Thaïlande (DP/DCP/THA/3) et (DP/DCP/VNM/2);

#### *États arabes*

Bahreïn (DP/DCP/BHR/3), Liban (DP/DCP/LBN/2), Maroc (DP/DCP/MAR/3) et Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/3 et Corr.1);

#### *Europe et Communauté d'États indépendants*

Albanie (DP/DCP/ALB/2) et Monténégro (DP/DCP/MNE/2);

#### *Amérique latine et Caraïbes*

Barbade et Organisation des États des Caraïbes orientales (descriptif de programme sous-régional) (DP/DSP/CAR/3), Belize (DP/DCP/BLZ/3), Brésil (DP/DCP/BRA/3 et Corr.1), Guyana (DP/DCP/GUY/3), Honduras (DP/DCP/HND/3), Jamaïque (DP/DCP/JAM/3), Pérou (DP/DCP/PER/3/Rev.1), Suriname (DP/DCP/SUR/3) et Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/3);

### **Point 4**

#### **Évaluation**

Adopté la décision 2016/17 sur la politique d'évaluation du PNUD et le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté;

#### **Débat consacré au FNUAP**

### **Point 5**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour Cabo Verde, la République centrafricaine, le Gabon, la Mauritanie et le Soudan; et a approuvé les secondes prolongations d'un an des programmes de pays pour le

Burkina Faso et le Burundi, ainsi que les prolongations de deux ans des programmes de pays pour le Malawi et le Sénégal (DP/FPA/2016/11).

Examiné et approuvé, en application de la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays ci-après:

#### *Afrique*

Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/7), Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/7), Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/5), République islamique de Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/8), Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/9) et Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP/7);

#### *États arabes*

Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/6), Liban (DP/FPA/CPD/LBN/4) et Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/9);

#### *Asie et Pacifique*

Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/9), République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/CPD/PRK/6), République islamique d'Iran (DP/FPA/CPD/IRN/6), République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/6), Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/6), Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/11) et Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/9);

#### *Europe de l'Est et Asie centrale*

Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/4);

#### *Amérique latine et Caraïbes*

Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/6), Honduras (DP/FPA/CPD/HND/8), Pérou (DP/FPA/CPD/PER/9) et programme sous-régional pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/6).

### **Point 6**

#### **Questions relatives au financement du FNUAP**

Adopté la décision 2016/18 sur les questions relatives au financement du FNUAP.

### **Point 7**

#### **Évaluation**

Décidé de reporter une décision sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification familiale (2008-2013) à sa première session ordinaire de 2017.

### **Débat consacré à l'UNOPS**

### **Point 8**

#### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2016/19 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017;

Adopté la décision 2016/20 concernant le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2015;

## **Débat consacré aux questions communes**

### **Point 9**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'achat communes (DP-FPA-OPS/2016/1);

### **Point 11**

#### **Visites sur le terrain**

Pris note du rapport de visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration en Guinée (DP-FPA-OPS/2016/CRP.1);

Pris note du rapport de visite commune sur le terrain effectuée par les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Kirghizistan (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1);

### **Point 12**

#### **Autres questions**

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes;

Tenu les réunions d'information ci-après :

Sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Sur la marche à suivre concernant le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021;

Sur la marche à suivre concernant le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD,  
du FNUAP et de l'UNOPS**

**Première session ordinaire de 2017  
(30 janvier-3 février 2017, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
<b>Lundi 16 janvier</b>			Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2017
<b>Lundi 30 janvier</b>	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail pour la session</li> <li>• Adoption du rapport de la deuxième session ordinaire de 2016</li> <li>• Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2017</li> </ul>
			<b>Débat consacré au PNUD</b>
			Déclaration de l'Administrateur
		2	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays</li> <li>• Prolongations des programmes de pays</li> </ul>
	15 heures-17 h 30	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD aux stratégies anticorruption et intégrité publique et réponse de la direction à cet égard</li> <li>• Évaluation de l'efficacité institutionnelle du PNUD et réponse de la direction à cet égard</li> <li>• Évaluation de la contribution du PNUD au développement intégrant les handicapés et réponse de la direction à cet égard</li> </ul>
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
<b>Mardi 31 janvier</b>	10 heures-11 h 30		<b>Débat consacré au PNUD (suite)</b>
		4	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des activités-pilotes réalisées dans le cadre des politiques directes de soutien budgétaire (suite donnée à la décision 2015/1)</li> </ul>
	11 h 30– 13 heures		Réunion d'information du Conseil d'administration sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures-17 h 30		<b>Débat consacré à l'UNOPS</b>
		7	Déclaration du Directeur exécutif
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> février</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré au FNUAP</b>
			Déclaration du Directeur exécutif
	15 heures-18 heures	5	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays</li> <li>• Prolongations des programmes de pays</li> </ul>
		6	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux jeunes et aux adolescents (2008-2014) et réponse de la direction à cet égard</li> </ul>
<b>Jeudi 2 février</b>	10 heures-13 heures		Manifestation spéciale du FNUAP
	15 heures-17 h 30		<b>Débat consacré aux questions communes</b>
		8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015</li> <li>• Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires pour l'exercice 2015 : état d'avancement de l'application des recommandations</li> </ul>
		9	Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport commun du PNUD et du FNUAP sur l'application des décisions et des recommandations issues du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA</li> </ul>
<b>Vendredi 3 février</b>		10	Autres questions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions en attente</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2017</li> </ul>